

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Jean Clausel		
Nombre de secouristes	9	Nombre d'ambulance(s).....	2
Hôpital le plus proche.....	Castelnaudary	Temps de trajet (en min).....	15 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	MX BRAM	Longueur du circuit	1300m
Adresse		Largeur minimum de la piste.....	4m
		Largeur de la grille	33m
		Longueur de la ligne droite de départ.....	60m
		Nombre d'OCP*.....	15
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 48
En manche : 40

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 30/01/2024

VISA DE LA LIGUE
DATE: 06/02/2024

VISA DE LA FFM
DATE: 19/03/2024
NUMÉRO: 24/0308

Signé numériquement par
Free Ride MC
DN : cn=Free Ride MC,
c=FR, o=Free Ride MC,
email=mxbram@orange.fr
Date : 2024.01.30
16:35:13 +01'00'

**Free
Ride
MC**



MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: C3183 - FREE RIDE MOTO CLUB

DATE: 16 Juin 2024

LIEU: BRAM (11)



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
15h00	19h45	Contrôles administratifs et techniques <input type="checkbox"/>	Date le 15/16/2024	
07h00	8H00	Contrôle administratifs et techniques <input type="checkbox"/>	Date le 16/06/2024	
8h00	8h15	Briefing des commissaires <input type="checkbox"/>		
8h30	8h45	Essais libres <input type="checkbox"/>	MX Open - Challenge Aude PO	15'
8h50	9h05	Essais libres <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX85cc	15'
9h10	9h22	Essais libres <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX65cc	12'
9h27	9h37	Essais libres <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX50cc	10'
9h45	10h00	Essais libre <input type="checkbox"/>	Championnat 152cc Pyrénées	15'
10h00	10h25	Pause <input type="checkbox"/>		
10h30	10h45	1 Test départ + Essais chronos <input type="checkbox"/>	MX OPEN - Challenge Aude PO	15'
10h50	11h05	1 Test départ + Essais chronos) <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX85cc	15'
11h10	11h22	1 Test départ + Essais chronos <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX65cc	12'
11h27	11h37	Essais chronométrés <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX50cc	10'
11h45	12h00	1 Test départ + Essais Chronos <input type="checkbox"/>	Championnat 125cc Pyrénées	15'
12h00		Pause Repas <input type="checkbox"/>		
13h30	13h50	Manche 1 <input type="checkbox"/>	MX Open - Challenge Aude - PO	15'+1T
14h00	14h20	Manche 1 <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX 85cc	15'+1T
14h25	14h40	Manche 1 <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX65cc	12'+1T
14h45	15h00	Manche 1 <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX 50cc	8'+1T
15h05	15h30	Manche 1 <input type="checkbox"/>	Championnat 125cc Pyrénées	20'+1T
15h30	15h55	Pause <input type="checkbox"/>		

MOTO-CLUB: C3183 - FREE RIDE MOTO CLUB

DATE: 16/06/2024

LIEU: BRAM

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16h05	16h25	Manche 2 <input type="checkbox"/>	MX Open - Challenge Aude - PO	15'+1T
16h30	16h50	Manche 2 <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX 85 cc	15'+1T
16h55	17h10	Manche 2 <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX 65cc	12'+1T
17h15	17h30	Manche 2 <input type="checkbox"/>	Championnat Occitanie MX 50cc	8'+1T
17h35	18h00	Manche 2 <input type="checkbox"/>	Championnat 125cc Pyrénées	20'+1T
	18h30	Remise des Prix <input type="checkbox"/>		

DF

PLAN A4



CIRCUIT DE MOTOCROSS
Free e Ride Moto Club (C3183)
Ville de Bram

Légende:
PC : Poste commissaire
PS : Poste de secours

Longueur 1300m

Lab

BIO PLANTIER
MOOD SAS Intérieurs

Accès circuit
(véhicule s)

Public / Spectateurs

Parking Spectateurs

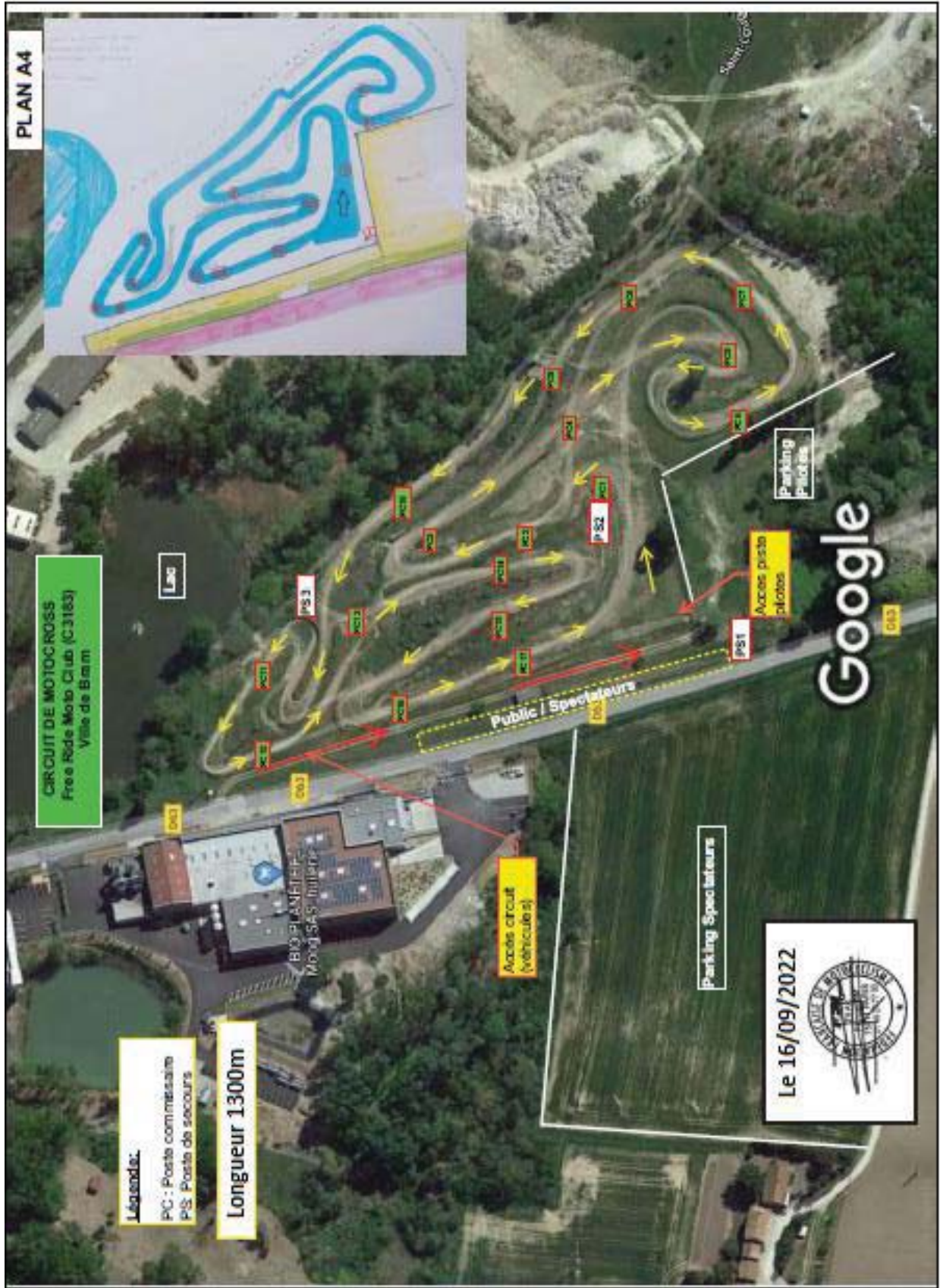
Le 16/09/2022



Parking Pilotes

Accès piste
pilotes

Google





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

FREE RIDE MOTO CLUB
21 CHEMIN DE LA TOURASSE - - 11270 LA FORCE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11195996004 - 2024-01255** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE BRAM** se déroulant à **BRAM** du **15/06/2024** au **16/06/2024**.

Cette attestation est valable du **15/06/2024** à **13h** au **16/06/2024** à **20h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Paris la Défense** , le **14 février 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme